



ATTESTATION



COMMUNIQUE OFFICIEL du GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN EXIL

La Transition pour les citoyens de France et des peuples Unis

(1) Le Gouvernement transitoire en exil de la France est le Conseil National de Transition (CNT) proclamé le 18 juin 2015, déclaré à l'ONU, placé sous l'autorité de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France, garantissant désormais au peuple le pouvoir absolu. C'est une transition citoyenne durant laquelle tous les Français seront les dirigeants du pays, par des commissions qui assureront le bon fonctionnement des organes de l'état durant la période nécessaire à l'établissement d'une constitution rédigée par le peuple.

(2) En effet, la Charte des Nations Unies reconnaît «le droit des peuples à disposer d'eux-même» (art. 1, al. 2).(3) Un CNT est le concept de droit international validé par l'ONU qui permet à tout peuple, lorsque ses droits ont été violés, d'exercer directement sa souveraineté, afin qu'il organise la transition nécessaire pour pouvoir décider de son propre mode de gouvernance.(4) En France, la Constitution de 1958 a disparu depuis le 14 février 2008, en application de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC) (art. 2, 6 et 16) visée en préambule de cette constitution.(5) En effet, des politiciens traîtres ont violé la loi édictée par Referendum en mai 2005 qui avait exprimé la volonté générale du peuple français à 54,86% de refuser la Constitution de l'Union Européenne.(6) Ces politiciens traîtres ont ratifié le Traité de Lisbonne le 14 février 2008 en prétendant adopter au nom des français un texte quasi-identique à celui qu'ils avaient pourtant refusé en 2005, plaçant ainsi la France sous l'autorité illégale de l'Union européenne.(7) L'autorité de ces gouvernements successifs depuis 2008 est donc devenue une **OPPRESSION**.(8) Or, «Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée (...), n'a point de constitution» (DDHC, art 16).(9) Ainsi, depuis 2008 le droit des français à concourir à la formation de la loi (art.6), comme leurs droits naturels et imprescriptibles à la liberté, à la propriété, à la sûreté et même à la résistance à l'oppression (art. 2), vu les violences contre les Gilets Jaunes, ne sont plus garantis! (10) Le Conseil National de Transition a donc été proclamé le 18 juin 2015 et déclaré à l'ONU.(11) Suite au Procès de Milan en décembre 2019, les français ayant répondu à l'appel du CNT ont institué la Cour Suprême du Peuple Souverain au-dessus du CNT, garantissant désormais au peuple le pouvoir absolu.

Réunion chaque soir en direct à 20h30 sur youtube «Demo Sophie»

INFORMATIONS ET INSCRIPTION POUR PARTICIPER : <https://www.conseilnational.tv>

DÉCONFINEMENT SANS CONDITIONS depuis le 1er MAI 2020 !

Illégal et infondé, le confinement imposé aux Français répond à d'autres objectifs que sanitaires et provoque une dégradation économique mettant en péril tous les foyers. Ce confinement est utilisé notamment pour déployer un réseau d'antennes 5G d'un coût prohibitif, inutile pour la vie quotidienne et dont l'innocuité n'a pas été démontrée.

Des biologistes, médecins et experts sanitaires, dont les avis valent à nos yeux plus cher que ceux de leurs confrères médiatiques, nous expliquent que le Covid 19 peut se soigner soit avec de la Chloroquine, de la vitamine C à haute dose ou encore du peroxyde d'hydrogène à trouver dans nos pharmacies. Nos gouvernants refusent ces solutions évidentes et préfèrent salir la réputation de professeurs mondialement connus plutôt que d'admettre qu'ils défendent les intérêts des laboratoires qui les ont fait élire pour placer leurs traitements lourds et leurs vaccins mortifères.

Sous prétexte de cette pandémie-fantôme volontairement entretenue, la vaccination deviendra obligatoire, comme annoncé par les autorités mondiales, et permettra, par des implants nano- technologiques, un contrôle total et irréversible de la vie de chaque humain.

Vu les projets de loi en cours sur le confinement jusqu'au 10 juillet, les lois qui permettent aux autorités de tester nos enfants à l'école sans autorisation des parents, les déclarations de M. Edouard Philippe en contradiction avec les projets de loi en cours, la circulaire incitant les enseignants à exercer un rôle d'indicateurs et de « police de la pensée », et en **application des Résolutions de la Cour Suprême (Ref. 2020/001 et Ref. 2020/002),**

Le GOUVERNEMENT LEGITIME de FRANCE :

- INVITE les troupes militaires, forces de police et gendarmerie restées fidèles à leurs devoirs envers la nation française (cf. art. 12 de la DDHC) à **assurer la protection du peuple** et à se mettre à la disposition des membres de la Cour Suprême du Peuple Souverain de France ;
- INVITE les français à une reprise de la vie normale et économique **sans conditions**, et à **imprimer et diffuser ce communiqué auprès de leur entourage et/ou voisinage** ;
- ORDONNE aux entreprises chargées des installations concernant le réseau 5G de **STOPPER immédiatement cette activité sous peine de poursuites pour crime contre l'humanité** ;
- APPELLE toute la population française à prendre connaissance des réalités actuelles sur le site <https://www.conseilnational.tv> pour constater **l'illégitimité des dirigeants actuels de la France** et se préparer à une **mobilisation générale** visant à établir la **souveraineté du peuple** et à **restaurer l'état de droit** ;
- **ATTESTE** que tout **PORTEUR** du présent document est membre de la **Cour Suprême du Peuple Souverain de France** et doit être **PROTÉGÉ** à ce titre.

INFORMATIONS ET INSCRIPTION POUR PARTICIPER : <https://www.conseilnational.tv>.

Conseil National de Transition

Une Transition sans tendance politique, sociale ou religieuse.